



Construire votre héritage Grâce au don testamentaire



Laisser votre empreinte

La Fondation Québec Philanthrope est fière de vous soutenir dans votre désir d'entraide et dans vos projets de legs aux générations futures.

Un don testamentaire représente votre dernier témoignage des valeurs et des réalisations, qui ont porté votre vie et lui ont donné un sens. C'est pourquoi, il importe de vous aider à laisser votre marque au sein de la communauté.

Grâce à votre don testamentaire, La Fondation Québec Philanthrope créera un fonds philanthropique pour honorer votre geste. Bien investi, votre don permettra de soutenir financièrement à travers le temps un ou plusieurs organismes de bienfaisance de votre choix.

Y avez-vous déjà pensé ?

Vous n'avez pas à choisir entre vos proches et votre cause : soutenez les deux !

Le montant de votre don testamentaire vous permettra de créer ou de bonifier à votre décès un fonds philanthropique à votre image.

Pourquoi créer un fonds philanthropique ?

- Votre fonds philanthropique portera le nom et soutiendra la mission de votre choix.
- Votre fonds philanthropique sera dédié aux causes qui vous sont chères.
- Vous inspirerez vos proches en posant un geste significatif. Impliquez-les dans l'orientation de votre fonds philanthropique.
- La Fondation s'occupera de tous les aspects administratifs de votre fonds philanthropique, dans le plus grand respect de vos objectifs philanthropiques.

Quelle forme peut prendre votre don testamentaire ?

Pour créer votre fonds philanthropique, votre don testamentaire peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- Le **legs particulier** : un montant précis, un bien déterminé, des titres cotés en bourse, un REER/FERR
- Le **legs résiduaire** : la totalité ou un pourcentage de ce qui reste après le paiement des dettes et des legs particuliers
- Le **legs universel** : la totalité des biens, parfois divisée entre plusieurs bénéficiaires
- La désignation de la Fondation Québec Philanthrope comme **bénéficiaire subsidiaire** en cas de décès du premier bénéficiaire



Quels sont les avantages d'un don testamentaire ?

- Un don testamentaire est simple et facile à mettre en place.
- Votre situation financière n'est pas affectée de votre vivant.
- Votre don n'affectera pas de manière significative le legs que vous comptez laisser à vos proches.
- Votre don permettra de réduire considérablement les impôts à payer à la suite de votre décès.
- Votre don testamentaire aura un impact durable.

Conseils pour votre testament

Afin de vous accompagner dans vos démarches, La Fondation Québec Philanthrope **vous recommande de consulter un professionnel** avant de rédiger votre testament ou d'y apporter des modifications.

Si vous désignez la Fondation Québec Philanthrope dans votre testament, voici un exemple de libellé :

« Je souhaite léguer à La Fondation Québec Philanthrope, dont le numéro d'organisme de bienfaisance est le 132644006 RR 0001, ____% du solde de ma succession (ou la somme de ____). »

Pour que votre fonds philanthropique corresponde au mieux à votre image, vous pouvez aussi y inclure toute consigne particulière quant à l'emploi de votre don testamentaire ou à la gestion de votre fonds philanthropique.

La Fondation Québec Philanthrope vous tend la main dans votre cheminement philanthropique

À propos de la Fondation

La Fondation Québec Philanthrope est l'une des 191 fondations communautaires du Canada. Présente depuis plus de 30 ans, elle permet à tous de concrétiser leur désir d'entraide. En 2020, la Fondation Québec Philanthrope a remis une aide financière de plus de 11,9 M\$ à 460 organismes de bienfaisance enregistrés et donataires reconnus grâce aux créateurs de fonds philanthropiques et à plusieurs partenariats et initiatives stratégiques avec différentes parties prenantes de notre communauté.

Pour en savoir plus sur les différentes possibilités de don planifié et sur la création d'un fonds philanthropique, communiquez avec Mme Karen Bouchard, présidente-directrice générale :

418 521-6664, poste 222

kbouchard@quebecphilanthrope.org

Pour retrouver les témoignages des créateurs de fonds engagés et des impacts concrets sur la communauté : <https://www.quebecphilanthrope.org/>